

Réf. GB/NH/JS/069-2019

Bernard STALTER, Président
CMA France
12 avenue Marceau
75016 Paris

Orléans, le 2 avril 2019

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article 20-11 du statut du personnel des CMA, j'ai l'honneur de vous informer de la vacance de poste de Secrétaire Général de la CRMA Centre-Val de Loire (rang 3).

Le poste sera à pourvoir au 1^{er} mai 2019. Les candidatures devront m'être adressées avant le 30 avril 2019.

Je vous remercie de bien vouloir faire procéder à la diffusion de cette vacance de poste.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Chambre
Régionale de Métiers et de l'Artisanat
du Centre-Val de Loire,



Gérard BOBIER


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE-VAL DE LOIRE

28 rue du Faubourg Bourgogne 45000 Orléans • 02 38 68 03 32

www.crma-centre.fr • contact-crma@crma-centre.fr

 • www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004